

Politique d'intégration des arts à l'architecture des bâtiments et des sites gouvernementaux publics

Important

Veillez transmettre le présent formulaire dûment rempli par courriel, à l'adresse integrationdesarts@mcc.gouv.qc.ca, afin que nous puissions vous confirmer si votre projet est assujéti ou non à la Politique d'intégration des arts à l'architecture. Veuillez indiquer le nom de votre entreprise dans l'objet de votre courriel. **Veillez ne pas transmettre votre plan d'affaires.** Veuillez noter qu'aucun accusé de réception ne vous sera expédié. Une réponse vous indiquant si votre projet est assujéti ou non à la Politique vous sera transmise dans un délai de 3 à 4 semaines après la réception de votre formulaire au ministère de la Culture et des Communications.

Notez que les projets de construction de moins de 150 000 \$ ne sont pas assujétis à la Politique d'intégration des arts à l'architecture des bâtiments et des sites gouvernementaux publics.

Section 1 - Identification

Nom de l'organisme demandeur :

Indiquez le nom du ministère ou de l'organisme qui administre ce programme :

Prénom et nom du représentant de l'organisme demandeur :

Téléphone du représentant :

Courriel du représentant :

Section 2 - Informations sur le projet

Nom du programme pour lequel la demande est déposée :

Brève description du projet (construction, agrandissement, travaux d'infrastructure, etc.)

Section 3 - Budget

Coût total du projet, incluant les taxes : \$

Ventilation du budget (exemple : honoraires professionnels, aménagement paysager, etc.)	Montant
1.	\$
2.	\$
3.	\$
4.	\$
5.	\$
6.	\$
7.	\$
8.	\$
9.	\$
10.	\$
11.	\$
12.	\$
13.	\$
14.	\$
15.	\$
16.	\$
17.	\$
18.	\$
19.	\$
20.	\$
21.	\$
22.	\$
23.	\$
24.	\$
25.	\$
26.	\$
27.	\$
28.	\$
29.	\$
30.	\$
Total	\$